

Tarentaize Beaubrun Séverine

RENAISSANCE²¹

une nouvelle qualité de ville

ville de **Saint-Étienne**

Le milieu du renouvellement urbain à Saint-Étienne

Circulation des connaissances et territorialité

Florian Charvolin

Proximité, territoire, coordination et confiance sont les points importants de la structuration d'un échange. Ils sont les préalables à la résolution économique des différences de connaissances entre pôles bien lotis et pôles déficitaires. Leur mise en œuvre est en filigrane de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain de 2000 puis sur la rénovation urbaine de 2003. Ainsi la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 par exemple stipule dans son article 1 : « En vue de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs élaborent et mettent en œuvre, par décisions concertées ou par voie de conventions, des programmes d'action... ». Face au constat de l'inégalité de développement des régions de la nation, les lois de 2000 et 2003 font le pari de son redressement par une politique urbaine adaptée, un traitement par l'urbain de la fracture économique, et donc la prise en compte d'une nécessaire « coordination territoriale ».

Comment se croisent les regards de ceux d'ici et de ceux d'ailleurs, notamment de l'État, pour définir un espace commun d'action territorialisée ? Cette question de la création d'un « milieu » dans l'interpénétration du local et du national est un préalable à l'établissement d'une circulation des connaissances.

Pour « porter la connaissance » il faut mettre en œuvre des moyens dont l'évaluabilité est relativement exacte. C'est ici que le renouvellement urbain apporte une reformulation du projet urbain dont le modèle remonte aux années 70 (Tomas F., 2003, pp. 60-69). Il s'agit de réfléchir le processus par lequel on avance, autrement dit, commencer par une réévaluation de ce qu'on range d'habitude dans le domaine de la « technique » et de ses arcanes par contraste avec l'objectif qui seul compterait. La technique, en effet, est évaluable selon des critères de félicité de l'action beaucoup plus nets que le seul objectif global de la réforme, objectif se résumant à deux termes pour les lois de 2000 et 2003 : mixité sociale et développement durable. On peut toujours discuter de la réussite de ces deux objectifs de mixité

sociale et de développement durable dans un projet de renouvellement urbain. On peut moins discuter la performance incrémentale du projet, pas à pas (Pinson G., 2004) selon des détours techniques qui sont plutôt compliqués, c'est-à-dire qu'un œil averti pourrait évaluer avec exactitude, sans controverse.

Le renouvellement urbain à Saint-Étienne¹ correspond à un moment de mise en confiance, d'ajustements mutuels des récits fondateurs de l'action qui réunit les protagonistes, d'appariement de ces protagonistes dans un « milieu », élément indispensable de territorialisation de la circulation des connaissances, et surtout de l'évaluabilité cognitive de l'avancement de l'action, (Lascoumes P., Le Galès P., 2004).

Tout n'est pas visible dans le renouvellement urbain et il faut alors penser l'échange, notamment de connaissances sur le mode d'un théâtre et de ses coulisses, comme dans toute formation de groupe. Plusieurs auteurs, à commencer par Erving Goffman ont expliqué ce jeu entre le *in* et le *off* dans la communication interpersonnelle (Eliasoph N., 1998, Goffman E., 1994). Il y a des coulisses, desquelles on ne débusquerait pas vraiment de révélation si on y accédait, mais dont il est important de noter l'importance car leur pendant, à savoir la façade qu'on nous présente, est ce qui permet aux acteurs interrogés de garder leur quant-à-soi et la distance au rôle qu'ils jouent. Le quant-à-soi permet de fonctionner à plusieurs, de juger jusqu'où ne pas aller trop loin dans l'interaction bien sûr mais également, pour des acteurs qui ont le sens de l'engagement professionnel, de régler les débordements du caractère strictement professionnel de la relation, vers des débats où c'est toute la personne qui s'engage. La présence d'objectifs généraux et de principes dans les lois sur le renouvellement

1. Ce travail est issu d'une recherche faite avec Lela Bencharif sous la direction de Pascale Pichon, et financée par la DDE de la Loire.

urbain sont de cet ordre. Ils ne répondent pas à une communication transparente et d'information linéaire, mais clivent des groupes. On pense par exemple aux discussions de couloir recueillies assez tôt à la DDE sur les difficultés de réaliser la mixité sociale dans les quartiers une fois réhabilités, sujet qui dépassait le cadre strict de l'évaluation professionnelle de l'activité accomplie.

Cette question de la mixité, qui avec celle du développement durable est inscrite dans la loi en ce qui concerne les principes, est évacuée de l'évaluation du caractère conforme ou non de l'action de renouvellement urbain. Aucun de nos interlocuteurs ne mentionne d'emblée les instances d'évaluation auprès desquelles ils ont à rendre des comptes, soit les élus pour les fonctionnaires de la mairie, le CA pour le GIP, le préfet pour la DDE, et, le délégué territorial pour la ville de Saint-Étienne et tous les partenaires de la convention ANRU d'avril 2005.

Le dispositif ne tiendrait pas sans l'existence de rôles, de mandats, de planification de l'action, auxquels les enquêtés dans leur ensemble se réfèrent pour s'autoriser à parler. Une des caractéristiques respectée par l'enquête est de n'interroger que les acteurs qui sont directement impliqués par le projet de renouvellement urbain : ils parlent tous *pro domo*,

selon un mandat, dont l'existence sous la forme papier, sert d'attestation du fait qu'ils sont bien fondés à parler.

Ainsi il a été important de localiser ces documents que l'on pourrait dire « d'autorité », qui peuvent se présenter de diverses manières sous la forme de convention, de chartes, etc. Ils permettent de mieux comprendre à quoi se réfèrent les propos des uns et des autres, et d'embrayer dans la mise en scène de la vie du milieu stéphanois telle que nous l'avons recueillie.

Ils sont en quelque sorte, opposables en cas de litige, et fondent donc l'action sur du tangible. En découle l'assurance des uns et des autres à parler, ce qui conforte la possibilité de tracer avec une relative exactitude les tenants et les aboutissants de l'action publique du renouvellement urbain. C'est ce tangible, ces documents, qui permet de parler de politique publique fonctionnant à la connaissance.

Saint-Étienne entre 1999 et 2004

En 1999 il s'agit pour Saint-Étienne, de continuer sa politique de redressement, vers ce que d'aucuns pourraient

-
- 14-10-1998 : Création de l'EPORA, Établissement Public Ouest Rhône-Alpes, pour traiter les friches industrielles
 - 06-12-1999 : Saint-Étienne fait acte de candidature au GPV par lettre
 - 13-12-1999 : Signature du contrat local de sécurité avec la Ville et Préfet et procureur de la république etc.
 - 12-01-2000 : Le ministre délégué à la Ville (Bartolone) demande par courrier à la ville un dossier de candidature GPV.
 - 05-05-2000 : Transmission du dossier de candidature de Saint-Étienne au Ministre délégué à la ville : les quartiers GPV sont les quatre futurs quartiers ANRU.
 - 02-08-2000 : Le ministre délégué à la ville demande des approfondissements et confirme l'engagement de l'État à hauteur de 80 millions de francs (80 % investissement 20 % fonctionnement).
 - 26-09-2000 : Signature du programme XI du contrat de Plan État-Région 2000/2006 (Contrat de ville) : 7 quartiers prioritaires : Montreynaud, quartiers sud-est, TBS, Crêt de Roc, La Cotonne, Montferré, Terrenoire, La Dame Blanche, 3 quartiers sensibles : Solaure, Méons/Grangeneuve, La Chana.
 - 04-12-2000 : Création par le conseil municipal de Saint-Étienne, d'un comité consultatif GPV.
 - 13-12-2000 : Arrêté préfectoral : la communauté de communes devient Saint-Étienne Métropole, une communauté d'agglomération.
 - 16-12-2000 : Décision par Saint-Étienne métropole d'un PLH, Plan local d'habitat.
 - 16-12-2000 : Conférence intercommunale de logement mise en place (loi du 29-07-1998).
 - 02-2001 : Signature d'une convention Opac de Saint-Étienne, Ville et État sur les quartiers sud-est pour une « gestion de proximité ».
 - 11-07-2001 : Convention constitutive du GIP du GPV de Ville de Saint-Étienne.
 - 02-12-2002 : Mission d'aménagement à la SEDL par convention publique d'aménagement pour la mise en œuvre de l'OTHA, Opération de Traitement de l'Habitat Ancien pour Crêt de Roc et TBS.
 - 01-08-2003 : Loi sur la politique de la ville et la rénovation urbaine.
 - 09-2003 : Recalage des missions entre GIP et service du Renouvellement Urbain à la ville de Saint-Étienne avec plus de latitude d'action donnée au service municipal.
 - 19-02-2004 : Décret n°2004-123 relatif à l'ANRU.
 - 29-07-2004 : Premier examen par le comité d'engagement ANRU du projet de convention entre l'ANRU et la Ville de Saint-Étienne.
 - 14-10-2004 : La région arrête le montant de sa participation financière aux projet ZUS.
 - 25-10-2004 : Commission permanente du Conseil Général approuve les domaines d'intervention prioritaires.
 - 28-10-2004 : Examen par le comité d'engagement ANRU du projet de convention entre l'ANRU et la Ville de Saint-Étienne.
 - 15-12-2004 : Présentation du projet de convention avec Saint-Étienne au Conseil d'administration de l'ANRU ce qui nécessite le classement de TBS et Crêt de Roc en Zone Urbaine Sensible.
 - 28-01-2005 : Convention d'opération signée par le préfet sur l'OPAH Renouvellement urbain des quartiers Crêt de Roc et TBS.
 - 11-04-2005 : Signature de la Convention entre Ville de Saint-Étienne et ANRU pour la rénovation urbaine.

penser être un pôle de compétitivité, avec son lot d'ouverture à la recherche, à l'international, à la circulation des innovations etc. Et pourtant il semble que l'objectif légal relatif à la résorption des inégalités territoriales paraît prendre d'autres voies que le soutien à l'industrie et à la sphère économique. Le renouvellement urbain à Saint-Étienne arrive en parallèle avec l'amélioration de l'attractivité économique du bassin stéphanois, selon des lignes de forces spécifiques qui en signalent l'autonomie organisationnelle. Les textes rassemblés lors de notre étude, et pour la plupart confiés par nos personnes interrogées, les éléments chronologiques dont ils nous parlaient en entretien, toute cette matière historique sert à dresser le cadre de présentation, le premier contact avec le cas stéphanois. Ceci présuppose un accord étonnant entre partenaires sur les grands récits du projet urbain stéphanois avec ses dates d'apparition, ses temps forts et son horizon de développement futur. L'ordre du jour du renouvellement urbain à Saint-Étienne est pour partie lié aux histoires que l'on se raconte pour en faire la généalogie (Stone D., 1989).

Dans cette chronologie s'enchevêtrent des textes de lois, des accords, des conventions, des réunions, la désignation de territoires etc. Nous sommes en présence d'une séquence d'action de type bureaucratique et politique, qui s'explique par le fait que nous n'en sommes pas encore, entre 1999 et 2004 à la réalisation en dur du bâti, mais dans le *soft* comme disent les urbanistes et les techniciens rencontrés. Nous sommes au temps de la conduite de projet, procédant par du brassage intellectuel, et non pas encore par des réalisations concrètes, en béton ou autres matériaux.

C'est à la constitution d'un milieu allant du décideur à l'opérateur que doit être consacré le renouvellement urbain en premier lieu. C'est de ce milieu, de son horizon temporel et de ses outils de diagnostic de l'action en cours, que dépend la viabilité du cas stéphanois. Il faut un milieu uni plutôt qu'une segmentation des tâches, mais un milieu ouvert, et notamment ouvert à sa propre transformation.

La temporalité

L'action en faveur du renouvellement urbain suppose un horizon tant pour la projection dans le futur que pour le positionnement de ce dont on hérite. L'horizon d'attente et la précédence sont les mêmes pour tous les acteurs rencontrés. On doit s'expliquer cette curiosité sociologique tant il n'est pas commun de trouver des milieux qui convergent de la sorte. On pourra se demander s'il n'y a pas là une des raisons du sentiment de transparence dans lequel se passent les interactions, chacun ayant l'impression de travailler dans le sillage des autres. Les acteurs se projettent tous en fonction de la période d'entrée en vigueur du dispositif de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : 2005-2009 et ils ont en point de mire Saint-Étienne 2015,

un programme développé récemment par un Établissement Public d'Aménagement en phase de préfiguration en 2005-2006. Voilà ce qui borne les attentes des acteurs rencontrés. Leur éclairage sur ce qui leur est proche, dans l'espace des relations qu'ils nouent et dans le temps, se fait par l'établissement d'étapes permettant de frayer une voie dans le futur. C'est le DOPRA², la convention ANRU, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Crêt de Roc ou de Tarentaize-Beaubrun (deux quartiers de Saint-Étienne), la convention pour l'éradication de l'habitat indigne etc. Dans tous les cas, on a un attendu ou une chronologie et des étapes. Le document inclut son propre mode d'opérationnalisation dans le détail, opération par opération, action par action, réunion par réunion, ou ligne budgétaire par ligne budgétaire etc. Autrement dit, formellement par les signatures lorsqu'il s'agit d'une convention, et dans son contenu, le document « engage » une responsabilité, en engageant le futur. Tel est le rapport entre l'immédiat et l'horizon d'attente des acteurs en présence, qui est inscrit noir sur blanc.

Mais il en est de même pour les précédents, ce qui est plus étonnant. À gros traits on peut dire que le passé du dispositif s'établit selon un éclairage de ce dont hérite le renouvellement urbain actuel, les précédents qui expliquent pourquoi on en est là, et puis la « préhistoire ». Si l'on excepte la création de l'Établissement Public Ouest Rhône-Alpes (EPOA) en 1998³, tout débute fin 1999 et est lié au projet de GPV et au contrat de ville (2000-2006). C'est à cette date que cela commence à bouger dans l'esprit de ce qui va donner le Renouvellement Urbain nouvelle formule. Ce qui bouge n'est pas seulement dû à l'implantation du GPV à Saint-Étienne, autour, pour faire court du Groupement d'Intérêt Public (GIP) chargé de sa gestion. Ce qui bouge c'est l'agglomération stéphanoise, l'organisation des services de la mairie etc., autrement dit, ce n'est pas seulement le service déconcentré de l'État, c'est aussi le milieu à l'échelon territorial. Un exemple caractéristique en est la mairie : ce n'est qu'après une réorganisation des services que l'organigramme change avec un vrai service de rénovation. Cela correspond également au passage d'une contractualisation très « sociale » en matière d'urbanisme – au sens où le social correspond au traitement des laissés pour compte à un effort porté sur l'accompagnement de l'investissement étatique sur les équipements et le bâti, accompagnement alors qualifié de social dans un sens tout autre – c'est l'impact de la réhabilitation sur le vécu de la population. Le recrutement des personnes, actuellement en poste et en charge du renouvellement urbain commence

2. Document de Programmation des Activités mis en place par le Groupement d'Intérêt Public pour la conduite de projet, reproduit dans la section sur les outils de visibilité.

3. On pourra d'ailleurs s'interroger sur la place de l'Epora dans la genèse du renouvellement urbain à Saint-Étienne.

à partir de 2001.

À partir de 1999 la politique de la ville se renouvelle ; des dispositifs différents du Développement social des quartiers (DSQ) se mettent en place à propos desquels il est plus aisé de rendre des comptes dans une politique de gestion, puisqu'ils vont avec la circonscription géographique des territoires d'action prioritaire – ce qui n'était pas forcément le cas avant (Estèbe P., 2004) –, et avec des actions dont on peut évaluer les impacts concrets (nombre de relogés, nombre de logements neufs, etc.). À Saint-Étienne l'investissement de certains acteurs du renouvellement urbain (Musée de la Mine, DDE etc.) dans la muséographie et la mise en mémoire de la période industrielle de la ville, illustre bien le fait que la césure historique est aussi sociologique. Cette rupture a un effet de cohésion d'acteurs munis finalement de la même mémoire, dans une configuration qui du coup paraît monolithique et par différence tranchée avec un « reste », que le fonctionnement mémoriel du groupe contemporain a rejeté hors de sa mémoire pour se souder ; on justifie cette entreprise de « muséographie », et du coup on justifie aussi le présent, par une tentative de se trouver des ancêtres rétrospectivement à travers les formes urbaines que de précédentes études, comme celles de François Tomas (2005) faisaient débiter avec l'urbaniste Dalgabio (et son plan de 1792).

Les relations interpersonnelles

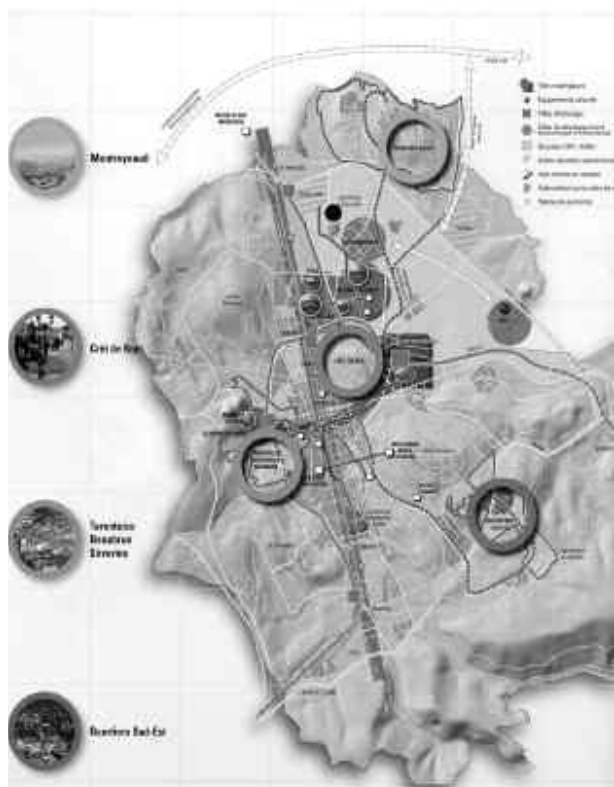
Le passage au renouvellement urbain passe par la réorganisation des services de la ville de Saint-Étienne et de l'agglomération. Il ne s'agit donc pas d'une opération téléguinée par l'État central, mais d'un arrangement entre acteurs dont l'implication indique un terrain préalable, qui suppose la réunion des conditions de la confiance. Certes, on repère le jeu organisationnel et bureaucratique des modifications d'organigramme, de changement de poste, etc., dues à la nécessité de gérer la manne financière de l'État : réorganisation des services à la mairie avec un découpage par secteur et l'établissement, suite à un travail de cabinet d'audit, d'une organisation plus systémique – c'est-à-dire d'une organisation de laquelle on ne peut enlever un maillon sans détruire toute la chaîne – ; rééquilibrage des compétences du GIP par rapport à la mairie en 2003, au profit de compétences accrues de la mairie, modification de l'autorité étatique à qui échoit le poste de délégué territorial de l'ANRU. Mais il ne suffit pas « d'appliquer » une législation ou un modèle à un terrain, il ne s'agit pas d'un schéma linéaire de diffusion, mais il s'agit de réunir des altérités, de faire se rencontrer des évolutions locales et nationales, et la rencontre suppose des pré-requis. Ces transformations dont héritent les acteurs du renouvellement urbain actuels ne sont pas de l'ordre de la contrainte imposée par une force extérieure (le national, la législation etc.) mais

correspondent plutôt à des arrangements à l'intérieur de la séquence d'action présente. Ces modifications marginales sont aussi des questions de rapports interpersonnels. Il s'agit d'adaptations internes au réseau d'acteurs déjà constitué et non d'une modification externe. Les personnes changent de rôle tout en restant dans le cadre de l'activité « renouvellement urbain ».

Dans la fourchette de temps correspondant aux horizons d'attente et aux précédents des acteurs du renouvellement urbain, il existe une redistribution interne des cartes entre protagonistes qui n'en modifie pas la liste mais pondère différemment les rôles de chacun, ce qui fait que cela bouge. Le caractère « en transformation » de ce qui finit par faire interdépendance, tant le déplacement des uns affecte la place des autres, signifie bien que chaque acteur est connecté aux autres, que son statut est soumis aux aléas de la position qu'il défend en face des autres, et que nous sommes en présence d'un milieu non pas segmenté mais intégré. Pour le champ des places occupées par les acteurs du renouvellement urbain, il n'y a pas de clans, de cliques ou de sécessionnistes, il n'y a pas de zones opaques, de secrets bien gardés et de guerre de tranchée. Ce qui importe alors beaucoup dans cette adaptation entre agglomération, mairie de Saint-Étienne, DDE, GIP et Préfet, c'est le passage du GPV à l'ANRU. C'est ce passage qui modifie l'orientation par rapport à l'opérationnel et notamment les outils d'activation du renouvellement urbain au GIP par exemple.

Contrairement à une première impression due aux conditions de la commande de notre étude par la DDE de la Loire, qui cherchait à assurer la transparence dans la communication autour du renouvellement urbain, la question apparue dans les entretiens n'est pas celle de l'expression non détournée et vraie de l'état d'avancement du dossier. La question n'est pas de débusquer l'authentique et le factice dans les entretiens. La question est celle du jeu dans l'échange de face à face, donc l'engagement en personne, essentiellement oral, selon une modalité qui privilégie cette distance au rôle qui fait que chacun tient sa position, l'enquêteur comme l'enquêté ; cette position est tenue à travers l'interprétation à chaque fois renouvelée, d'un cheminement de pensée, qui se signale par le fait que chacun y met du sien. Cette prise de part dans la discussion, joue de ce qui est affiché par rapport à ce qui est mis en réserve – on ne prend qu'une part à la conversation –, promouvant donc ce qui représente ce jeu du montré/caché par lequel une entente entre personne interrogeant et personne interrogée est possible sans perdre sa face et son rôle.

L'interaction de face-à-face en entretien avec les acteurs du renouvellement urbain est à mi-chemin entre le discours rationnel et les projections imaginaires, ce qui rend possible le jeu, intermédiaire entre les personnes et leur statut ; la personne et l'acteur. L'enquêteur et l'enquêté jouent « le jeu ». C'est de ce cadre borné par la reconnaissance de



Les lieux du renouvellement urbain à Saint-Étienne

l'interprétation de chacun d'une partition relativement contrainte – sous-entendant, l'existence d'un cadre dispositionnel du renouvellement urbain à Saint-Étienne – que découle la reconnaissance d'un milieu par lequel la parole ainsi échangée a valeur institutionnelle. La parole échangée vaut plus que ce que le corps à corps exprime dans le face à face de l'entretien. Elle circule et, témoignage de l'état assez structuré du milieu, un même argumentaire se retrouve dans la bouche de chacun et de tous – comme par exemple la justification de l'engagement dans le dispositif GPV suite à la perte de 20 000 habitants par la ville de Saint-Étienne entre 1990 et 1999, phrases qui reviennent dans l'interview de plusieurs acteurs. On est donc en présence aussi de l'interprétation d'une partition propre à un milieu, dont la valeur vient de la virtuosité avec laquelle chacun joue du canevas qui semble structurer collectivement les argumentaires de tous.

Contrairement à ce qui a pu être remarqué dans d'autres milieux comme ceux des hauts fonctionnaires de l'environnement (Charvolin F., 2003), les protagonistes réservent tous leur référence textuelle à des documents officiels, ce qui indique qu'il existe un mandat, un statut, une mission qui définit le mode d'exercice de la responsabilité de ces acteurs. Ils sont « investis », sous-entendu, ils ont des pairs, et ils se positionnent par rapport au même jeu, chez les autres, entre rôle et distance au rôle qu'ils reconnaissent être leur labeur ; autrement dit, ils se positionnent par

rapport à des institutions à travers des personnes, par rapport à des statuts à travers des individus, par rapport à des missions à travers des pairs, qui font qu'également, leur horizon d'action est un milieu interpersonnel.

Les instruments scripturaires de/dans l'action du renouvellement urbain

Les acteurs du GIP ou du service urbanisme de la mairie rencontrés (pour ne pas dire du Conseil Général), ne produisent comme soutien à la discussion que des documents valables au moment de l'entretien, c'est-à-dire qui les engagent eux dans leur action, en étant des documents à jour, dûment signés et officiels. Les acteurs ne produisent que des choses publiques, des choses dont ils savent que les autres acteurs du renouvellement urbain savent qu'ils les produisent⁴.

Les documents que l'on m'a transmis à l'occasion de l'enquête, ne sont pas seulement à prendre pour leur caractère informatif. Le document prend la valeur d'un passeur de frontière, dont la plus ou moins grande mise à disposition est aussi à prendre en compte dans son analyse. Comme le dit Hilgartner à propos du monde des conseillers scientifiques américains : « les termes disant le fait que l'information recèle ou dévoile [*information enclosure and disclosure*] si centraux pour cette approche, résonnent linguistiquement avec l'un des concepts les plus importants dans l'étude des sciences et des technologies contemporaine : fermeture [*closure*] un mot utilisé pour référer à la stabilisation des objets de connaissance ou des artifices technologiques » (Hilgartner S., 2000 p. 20). À l'appui de cette remarque sur l'importance de prendre en compte également les documents fournis comme une façade laissant dans l'ombre des coulisses, on peut citer le cas de notre interlocutrice du Conseil Général, qui s'étonne de nous voir en possession d'un document qui ne devait pas sortir de l'enceinte du Conseil, et que nous avons obtenu par des voies détournées (des étudiants de maîtrise travaillant sur le même sujet). Elle ne nous fournira en tout et pour tout que le document papier glacé publié par le Conseil Général sur son action.

On peut voir là une protection visant à assurer chaque interlocuteur qu'il n'est que pour partie dans le système d'acteurs du renouvellement urbain et qu'il peut s'en dégager partiellement à tout moment de la même manière qu'un individu peut s'absenter momentanément d'une discussion en jouant sur le canal de « distraction » dirait Goffman

4. Il semble également que ce maintien des personnes rencontrées dans leur rôle, comme si elles étaient en situation semi-publique, s'explique aussi par le titre auquel nous faisons ces entretiens : missionnés par la DDE, qui jouait la transparence entre tous les partenaires, on ne nous laissait accéder qu'à ce qui était ainsi partageable.



(1994). L'évitement de l'évaluation stratégique (évaluation des objectifs prescrits par la loi : mixité sociale et développement durable), cet évitement assure que chacun ne peut être en position exorbitante et ubiquitaire dans le milieu du renouvellement urbain, celle qui permettrait de disposer d'un point de vue surplombant sur toute la scène locale du renouvellement urbain ; l'évitement permet donc que chacun n'y émarge que pour ce qui le concerne, selon des modalités d'évaluation de l'accomplissement dans les formes de son action qui sont provisoires et limitées. Le DOPRA du GIP, dans le temps où il était en vigueur, servait à orchestrer l'évaluabilité de chacun des engagements partiels, par la considération des moyens affectés, des présences aux réunions et des décisions prises segment par segment.

L'évaluabilité segmentée par le DOPRA, servait à orchestrer la méconnaissance entre acteurs, chacun vaquant à ses tâches pour lesquelles les conditions de reconnaissance de leur accomplissement était sériée et partielle, réservant un flou artistique sur la projection de chacun dans l'œuvre commune. On rabat sur le respect de la procédure orchestrée par le DOPRA du GIP le soin de faire interagir les gens en toute méconnaissance, de manière à faciliter la part à faire, individuellement entre son activité professionnelle et ses convictions intimes ou son engagement politique par ailleurs.

De même les cartes des quatre quartiers GPV/ANRU

sont omniprésentes soit dans les locaux des personnes interrogées soit comme documents confiés lors des discussions. Elles ne sont pas dotées d'un pouvoir conventionnel mais arrivent à l'appui des discours sur le renouvellement urbain. Elles prolongent un « argument » urbanistique. Elles servent de prise à la discussion sur tel ou tel quartier et surtout, contrairement aux acteurs du milieu qui restent chacun à leur place, les cartes passent d'acteur en acteur ; elles ont même vocation à circuler. Leur aspect formel est construit pour cela. Ce qui est indiqué sur les cartes ce sont les couleurs, les axes surlignés etc. qui visualisent les limites du champ d'action et les opérations envisagées. Les cartes fixent des orientations de l'action et sont à ce titre « enchâssées » *embedded* comme dirait Stinchcombe (2001), dans les rapports que leurs auteurs nouent avec ceux qui vont réaliser les travaux. Elles gèrent le fraying progressif du projet d'une omnipotence de départ lorsque la carte est blanche, à une option réduite et très limitée et contrainte à laquelle on arrive. La carte vaut alors autant par ce qu'elle montre que par ce qu'elle cache. Ce qu'elle montre vaut pour ce que chaque corps de métier, la lisant, devra connaître de l'œuvre commune pour qu'il insère son action sans bouleverser l'ensemble. Le caractère discret de certaines informations sur la carte, jusqu'à leur absence, sert, quant à lui, tout autant les corps de métiers qui auront à utiliser la carte ou le plan comme instrument de travail en ménageant une place vide sans laquelle le savoir-faire des artisans, exprimé sur le tas, ne pourrait pas opérer. Il serait bloquant ou même contreproductif qu'une carte ou un plan prévoient tout à la lettre près, sans rien d'informel, tant la mission d'une carte n'est pas d'être à l'échelle 1. Elle doit permettre la prise en main du projet qu'elle décrit par des corps de métiers sans les perdre, faute d'indication suffisante, ni les bloquer, faute d'une flexibilité interprétative suffisante. Elle aussi, à sa manière, orchestre la méconnaissance des acteurs successifs entre lesquels elle circule et qu'elle lie.

Le savoir tacite à l'œuvre

Un milieu est fonction d'une temporalité commune, d'un jeu intégré de relations interpersonnelles et enfin de la référence à des documents normant les pratiques, comme l'a montré, selon une autre échelle, Isaac Joseph (2004).

Le milieu stéphanois du renouvellement urbain fait montre à la fois d'engagement et de distance au rôle que chacun, pour ce qui le concerne, joue. Il garantit ainsi le fait que les relations se passent le plus naturellement du monde entre les acteurs de la ville, de l'Équipement, du préfet et du GIP. Cette situation « naturelle », à défaut d'être transparente ou bien non conflictuelle, assure suffisamment de jeu entre les acteurs pour que chacun y soit engagé, avec l'assurance que l'autre sait jusqu'où ne pas

aller trop loin avec lui, puisqu'il s'applique à lui-même, au travail, la part à faire entre son intime conviction et sa posture professionnelle. Cela explique en particulier le retranchement des personnes derrière des textes conventionnels.

Les acteurs interrogés se caractérisent, comme nombres de personnes en entretien – c'est-à-dire en situation semi-publique –, par le fait de se placer sous l'autorité des conventions qui les lient dans leur travail. On retrouve *in fine* ce double mouvement de montrer/cacher dans les cartes qui circulent entre les acteurs et avec le public, cartes

utilisées comme outils de visibilité de l'action du renouvellement urbain. Dotées d'une force d'engagement, ne serait-ce que des aménagements futurs, leur efficacité réside autant dans ce qu'elles exposent comme projets contraignants – les servitudes pour reprendre un terme de la zone de protection du patrimoine, architectural, urbain et paysager – que dans ce qu'elles éludent, au titre de la discrétion à accorder à l'action des intervenants le long d'une chaîne d'opérateurs, des concepteurs aux artisans, si l'on veut que ces derniers usent de leur savoir tacite sans lequel il ne pourraient pas travailler.

Références bibliographiques

Bonneville M., (2004), « Les ambiguïtés du renouvellement urbain en France », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 97, pp. 7-16.

Charvolin F., (2003), *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte.

Danzelot J., Estèbe P., (1994), *L'état animateur*, Paris, Esprit.

Eliasoph N., (1998), *Avoiding Politics*, Cambridge, Cambridge Univ. Press.

Estèbe P., (2004), « Les quartiers, une affaire d'État », in Lascoumes P., Le Gallès P. (dir.) *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, pp. 49-70.

Goffman E., (1994), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.

Hilgartner S., (2000), *Science on stage*, Stanford, Stanford Univ. Press.

Joseph I., (2004), *Météor*, Paris, Economica.

Jobert B., Muller P., (1987), *L'état en action*, Paris, PUF.

Lascoumes P., Le Gallès P. (dir.), (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po.

Latour B., (2006), *Changer de société-Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.

Pinson G., (2004), « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Lascoumes P., Le Gallès P. (dir.) *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Science Po, pp. 199-233.

Stinchcombe A. R., (2001), *When formality works*, Chicago, Chicago Univ. Press.

Stone D., (1989), « Causal Stories and the Formation of Political Agendas », *Political Science Quarterly*, n° 104(2), pp. 281-300.

Tomas F., (2003), *Les temporalités des villes*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Tomas F., (2005), *Cartes et plans*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Biographie

FLORIAN CHARVOLIN est chargé de recherches au CRESAL/CNRS où il étudie notamment l'anthropologie de l'administration, la sociologie des pratiques cognitives, les sciences citoyennes, la sociologie de l'ornithologie amateur. Il a récemment publié « Georges Pompidou et la création de la Direction générale de la protection de la nature en 1970 », in Association des Amis de Georges Pompidou, *Georges Pompidou et le monde des campagnes*, Peter Lang, 2006 ; « Sociologiser avec Latour », *Développement Durable et Territoires*, mise en ligne le 17 septembre 2006 ; *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003. florian.charvolin@univ-st-etienne.fr